

Les Archives morbihannaises de la Seconde Guerre mondiale. Classements, communicabilités et usages

Le mercredi 19 octobre 2022 s'est ouvert le nouveau cycle de conférences d'Histoire de l'UCO-BS, sur le thème du *Morbihan dans la Seconde Guerre mondiale. Histoire, mémoires et transmission*. En toute logique, cette première séance était consacrée à la question des principales sources qui s'offrent aux historiens, à savoir les archives, sous la forme d'une table ronde réunissant archivistes et historiens. En effet, plus que jamais, les archives ont une place centrale dans la transmission de l'histoire. Si leur valeur a longtemps été remise en cause par les « mémoires » et, de plus en plus, par les « oublis », les archives se retrouvent aujourd'hui au cœur du travail de l'historien, mais aussi de nos réflexions sur les politiques éducatives, culturelles et mémorielles, dans une période nouvelle, marquée par la disparition des derniers témoins, mais aussi avec le reflux définitif des principales forces politiques qui avaient porté l'essentiel des mémoires (gaullisme et communisme).

Ouverte au public, cette table ronde souhaitait être un espace de discussions entre archivistes et usagers, quel que soit leur degré d'expérience, afin d'encourager et de faciliter l'accès et le recours aux archives. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons proposer le compte-rendu de ces échanges particulièrement stimulants qui ont animé l'après-midi.

Communicabilités et classements des fonds morbihannais

Le centre d'archives constitue, sans nul doute, le lieu incontournable dans lequel doivent se rendre celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, avant que ces derniers ne puissent consulter les fonds, l'administration doit d'abord les classer selon une procédure normée. Comme le précise Marie Géraud, les classements s'effectuent toujours en fonction des services versants, et non en fonction des thématiques. C'est ce qui peut rendre difficile et, parfois, démotivante la recherche pour le lecteur inexpérimenté. Pour l'archiviste, la tâche n'en demeure pas complexe. Avant toute opération, il se doit de comprendre le fonctionnement de l'administration concernée afin de respecter au mieux l'intégrité des fonds. Ensuite, il se charge de restituer son travail dans un plan de classement cohérent et compréhensible pour les usagers.

Aux Archives départementales, le classement des archives de la Seconde Guerre mondiale a été effectué en 2009, en parallèle d'une exposition consacrée à la guerre dans le Morbihan¹. C'est également à cette occasion qu'a été élaboré le guide des sources, régulièrement mis à jour depuis². Ce dernier permet à l'utilisateur de se repérer au milieu du kilomètre linéaire d'archives publiques produites à l'occasion du conflit ! Dans le détail, les fonds d'archives sont répartis entre les organismes du temps de guerre, et ceux du temps de paix³. Pour autant, la recherche sur cette période ne doit pas s'y limiter puisque des documents

¹ Cette dernière a donné lieu à un précieux catalogue intitulé *Le Morbihan en guerre* (Archives départementales du Morbihan, 2009), récemment réédité.

² Guide des sources des archives publiques de la Seconde guerre mondiale et de la reconstruction, [en ligne], https://rechercher.patrimoines-archives.morbihan.fr/archives/fonds/FRAD056_guide-seconde-guerre/view:fonds/n:16 (Page consultée le 9 novembre 2022).

³ Les organismes du temps de guerre présentés dans le guide des sources des archives publiques de la Seconde guerre mondiale sont le service des réquisition de l'intendance militaire de Vannes, la direction départementale du ravitaillement général, la direction départementale des dommages de guerre et des services de la Préfecture comme

se trouvent également dans divers autres fonds publics (tribunaux, notaires, hôpitaux...) mais aussi dans les collections privées. Les Archives du Morbihan en conservent de nombreux à l'image de celui dit « Roger Leroux », du nom du correspondant morbihannais du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale⁴. Classé en 41 J, ce dernier constitue une véritable mine documentaire pour le chercheur en réunissant 3,3 mètres linéaires de documents (témoignages, notes...). Enfin, Marie Géraud rappelle judicieusement que le découpage chronologique des archives est différent de celui de l'historiographie. Ainsi, le chercheur doit songer à consulter les séries dites « modernes » (M, R,...) qui conservent les sources antérieures au 10 juillet 1940, celles d'une période malheureusement négligée par l'historiographie⁵.

À l'échelle communale, les fonds des administrations municipales sont parfois moins bien classés. C'est ce que reconnaît la conservatrice des Archives municipales de Vannes, Elisabeth Quémerais, qui précise malgré tout que le classement avance rapidement ces dernières années. En l'état, un pré-inventaire permet déjà de consulter les fonds de la ville de Vannes. Ces derniers cachent de véritables trésors à l'image du fonds des sapeurs-pompiers, très utile pour comprendre le fonctionnement d'une unité qui intervient, notamment, lors des bombardements de l'hiver 1943 sur Lorient⁶. Il y a également de nombreux fonds privés qui ont déjà fait le bonheur des historiens⁷.

Une question taraude néanmoins l'utilisateur : toutes ces archives sont-elles consultables ? En sa qualité de directeur des Archives départementales et de responsable de la gestion des archives publiques à l'échelle du département, Florent Lenègre rappelle les réglementations en matière de communicabilité des archives publiques (quel que soit leur lieu de conservation : archives départementales et communales, administrations, collectivités territoriales ...). En droit, la règle est simple : depuis 2008, les documents sont librement consultables à condition qu'ils ne contiennent pas d'informations protégées. En revanche, la règle est différente en ce qui concerne les archives privées. Ici, la communicabilité suit par principe le souhait du donateur qui ne peut pourtant s'exprimer que pour ce qui le concerne. Dans la pratique, la communication des documents concernant des tierces personnes tombe sous le coup de la

le service départemental des réfugiés, des réquisitions allemandes, de la défense passive, de la mobilisation économique et le bureau de la main d'œuvre et du travail obligatoire.

⁴ Sur le rôle de ces correspondants, voir Douzou, Laurent, « Le travail des correspondants de la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France et du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale », in Douzou, Laurent, *Faire l'histoire de la Résistance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 155-170.

⁵ L'historiographie a longtemps délaissé cette période de l'histoire comme le démontre, d'ailleurs, le cas morbihannais. L'ouvrage publié en 1977 par Roger Leroux caractérise parfaitement cet oubli. Sur les 623 pages d'un travail extrêmement fouillé, seules 22 sont consacrées aux mois qui précèdent l'Occupation – et quatre seulement pour la « drôle de guerre », autre angle-mort de l'historiographie. Le cas du département breton est d'ailleurs loin d'être une exception comme le déplorait, en 2014, Stefan Martens et Steffen Prauser en préambule d'un remarquable ouvrage collectif (Martens, Stefan et Prauser, Steffen (dir.), *La guerre de 1940, se battre, subir, se souvenir*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du septentrion, 2014). Si des travaux commencent à combler ce vide à l'échelle nationale, ce n'est malheureusement pas encore le cas morbihannais.

⁶ Sur ce point, voir Leroux, Roger, « Bombes sur Lorient », *Les cahiers de l'Iroise*, n°52, 1966, p. 241-262.

⁷ C'est le cas, par exemple, du fonds de l'entreprise Groleau sur lequel a travaillé Soonok Ryu dans le cadre de sa thèse (*Charles Masson, ses commanditaires et l'architecture domestique à Nancy pendant l'entre-deux-guerres*, thèse d'histoire de l'art, Université de Lorraine, 2018) ; ou encore les membres de l'association Bunker archéo 56 dans le cadre d'un ouvrage sur l'aérodrome de Vannes Meucon) Fromage, Mathieu, Henoff, Frédéric, Nebout, Frédéric et Schmitz Johann, *Vannes-Meucon : l'aérodrome sous l'Occupation*, Monterblanc, Bunker archéo 56, 2022, p. 182.

protection de la vie privée (image, santé, intimité...) qui s'applique à tous sans limitation de durée jusqu'au décès desdites personnes⁸.

Aucune limitation ne s'impose, en revanche, aux ressources bibliographiques conservées dans les dépôts d'archives. On l'oublie souvent mais ces derniers sont également des lieux où l'on trouve une abondante littérature sur la guerre. Bien souvent, certaines publications ne sont d'ailleurs trouvables que dans les centres d'archives (aussi bien des ouvrages publiés à de faibles tirages, que des articles de revues locales ou, encore, d'anciens travaux d'étudiants).

De la nécessité d'apprivoiser les sources

Ayant découvert récemment cet univers, Hugo Le Bellec, Charles Portanguen et Joseph Lenormand sont unanimes : les premiers pas aux archives s'avèrent parfois compliqués. Tous les usagers présents lors de cette rencontre (aussi bien parmi les intervenants que dans le public) se sont reconnus dans le témoignage des trois étudiants. Le premier, Charles Portanguen, insiste sur le fait qu'il faut se montrer prêt à chercher de menus détails des heures durant (parfois sans succès...), se laisser porter par les textes, affiner voire amender ses hypothèses de départ, abandonner certaines pistes et renouveler ses questionnements. En complément, Hugo Le Bellec souligne que la détermination, qui reste un élément clé de toute recherche, peut également être altérée par la dimension en partie solitaire du travail de chercheur. Enfin, comme le déplore Joseph Lenormand, les difficultés peuvent également être liées aux refus essuyés par les usagers lorsqu'ils souhaitent consulter les archives publiques conservées dans de petites communes⁹.

Face à ses difficultés, le chercheur ne doit pourtant pas abdiquer comme le montre parfaitement l'intervention de Stéphanie Trouillard. L'expérience de la journaliste est précieuse. Alors qu'elle se destinait initialement à mener une recherche généalogique réservée au cadre familiale, elle est parvenue à produire, grâce à une minutieuse recherche des sources, une biographie remarquable de son grand-oncle tué le 12 juillet 1944 à Plumelec. Son cheminement, qu'elle raconte dans son ouvrage *Mon oncle de l'ombre*, ne peut qu'inciter les usagers à suivre son exemple. En effet, comme elle le regrette, « beaucoup ne savent souvent pas où chercher » : ni dans quel lieu, ni dans quels fonds. Ainsi, son cheminement permet de comprendre que les archives morbihannaises ne sont pas seulement conservées que dans le Morbihan puisqu'on en retrouve aussi bien en France qu'à l'étranger¹⁰. Parfois, il n'est pas nécessaire d'aller très loin. Stéphanie Trouillard précise ainsi avoir fait de très belles trouvailles dans des lieux peu fréquentés (et parfois insoupçonnés) à l'image des presbytères ou encore des musées qui, comme à Saint-Marcel, conservent des archives consultables sur demande.

Une ambition commune : valoriser les archives

⁸ Sans plus de précisions il revient donc aux dépôts d'archives d'estimer le risque pris lors d'une décision d'ouverture à la communication.

⁹ En somme, ce fut, pour ces talentueux « apprentis chercheurs », l'occasion de réfléchir à la nature-même du métier d'historien.

¹⁰ Service historique de la Défense à Vincennes, Archives nationales, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (pour les archives de la cour de justice) ou encore les archives allemandes, britanniques et américaines (en fonction des thématiques abordées).

Au fur et à mesure des discussions, de nombreuses questions sont apparues. La principale concerne certainement la difficulté rencontrée, par plusieurs usagers, d'accéder aux archives des petites communes¹¹. La discussion avec le public, très sensible à cette question, permet de mieux comprendre les raisons qui peuvent pousser certaines municipalités à ne pas souhaiter communiquer leurs archives : manque de moyens (notamment un manque de ressources humaines, problème qui est parfois commun aux gros et petits dépôts nationaux) ; archives non classées ou encore la crainte d'éventuelles conséquences. À ce propos, Stéphanie Trouillard confirme qu'elle a rencontré, à plusieurs reprises, des agents qui redoutaient qu'elle ne réveille de vieux souvenirs susceptibles de raviver les tensions au sein de la commune. La règle est pourtant simple, comme le rappelle Florent Lenègre : la consultation des documents est un droit pour tout usager qui en fait la demande. En cas de refus, le directeur des Archives départementales peut assurer une médiation avec les services communaux concernés. Bien entendu, il convient de ne pas généraliser de telles attitudes tout en précisant qu'il existe aussi de nombreuses communes qui perçoivent l'intérêt d'ouvrir leurs portes afin de valoriser le patrimoine communal.

En ce qui concerne les sources privées, l'accès est plus aléatoire comme le regrette Joseph Lenormand. Malheureusement, comme le précise Florent Lenègre, les dépôts ne peuvent se réaliser qu'à l'initiative des propriétaires. C'est parfois regrettable, ajoute Elisabeth Quémerais, en prenant l'exemple des archives lassaliennes (d'Arradon notamment) qui ont été dispersées sur plusieurs sites comme à Vanves (Hauts-de-Seine).

Pour finir, les intervenants et le public entament une discussion stimulante au sujet de l'usage à faire des informations obtenues lors d'une dérogation, encore plus au sujet d'une période aussi sensible que ne l'est celle de la Seconde Guerre mondiale. À cet égard, Florent Lenègre précise que toute dérogation s'accompagne d'un engagement de réserve qui détermine l'usage que peut en faire le lecteur et qu'il n'y a pas d'exception pour les universitaires. Pour autant, peut-on diffuser les données lorsqu'elles sont librement communicables ? Si rien ne l'interdit lorsqu'il s'agit de personnes décédées, la question interpelle moralement les intervenants. Comme s'interroge Stéphanie Trouillard, quelle est la finalité de donner des noms, surtout si ces derniers n'ont jamais été cités ? L'usager doit-il agir comme un juge ? De manière surprenante, la réponse vient parfois des descendants eux-mêmes. Lorsque Stéphanie Trouillard a travaillé sur la résistante de Port-Louis, Lisette Moru, c'est la nièce de cette dernière qui lui a demandé de ne pas citer ceux qui l'ont dénoncé.

* * *

Derrière l'aspect administratif qui peut sembler « froid », il y a en réalité de l'émotion qui attend les usagers qui osent franchir la porte des archives. Cette première rencontre souhaite être un encouragement à faire de la recherche pour n'importe quel usager qui voudrait approfondir ses connaissances sur son histoire familiale ou, tout simplement, satisfaire sa curiosité. Certes les premiers pas peuvent l'impressionner, voire le décourager, mais qu'il se rassure, les archivistes seront là pour l'accompagner dans sa démarche.

Guillaume de Rougé et Yves-Marie Evanno

¹¹ Sauf dérogation, les communes comptant moins de 2 000 habitants doivent déposer leurs archives aux Archives départementales

Les organisateurs

Guillaume de Rougé est responsable de la Licence Histoire de l'UCO-BS, et chercheur en Histoire contemporaine des relations internationales.

Yves-Marie Evanno est enseignant dans le secondaire et chargé de cours à l'UCO-BS. Anciennement chargé de l'action culturelle aux Archives départementales du Morbihan, il est l'auteur de plusieurs travaux portant sur le conflit (plus particulièrement en lien avec le tourisme...). Depuis 2018, il encadre le projet de fin d'étude des étudiants de Licence 3 qui, par son intermédiaire, mènent des recherches dans les fonds départementaux de la Seconde Guerre mondiale.

Les intervenants

Marie Géraud est archiviste en charge des archives contemporaines aux Archives départementales du Morbihan depuis 17 ans. Elle a participé à l'élaboration du guide des sources des archives publiques contemporaines sur la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction en 2009-2010 et classé le très volumineux fonds sur les dommages de guerre.

Hugo Le Bellec est étudiant en troisième année d'Histoire à l'UCO-BS. Il a réalisé un stage de recherche sur l'histoire d'Arradon durant la Seconde Guerre mondiale à la fin de sa deuxième année de licence. Ce stage s'est déroulé aux Archives départementales du Morbihan et la mairie d'Arradon.

Florent Lenègre est directeur-adjoint du patrimoine et des archives au Conseil départemental du Morbihan.

Joseph Lenormand est étudiant en deuxième année d'Histoire à l'UCO-BS. Il a réalisé un stage de recherche sur l'histoire des îles Govihan et de la Jument durant la Seconde Guerre mondiale à la fin de sa première année de licence. Ce stage s'est principalement déroulé aux Archives départementales du Morbihan, mais également aux archives diocésaines, municipales et dans les bibliothèques de la région de Vannes.

Charles Portanguen est étudiant en troisième année d'Histoire à l'UCO-BS. Il a réalisé un stage de recherche sur l'histoire des îles Govihan et de la Jument durant la Seconde Guerre mondiale à la fin de sa deuxième année de licence. Ce stage s'est principalement déroulé aux Archives départementales du Morbihan, mais également aux archives diocésaines, municipales et dans les bibliothèques de la région de Vannes.

Elisabeth Quémerais est directrice des Archives municipales de Vannes. En 2004, elle a publié, avec Hubert Poupard et François Ars, l'ouvrage *Ecrits et regards sur la Libération de Vannes. 4, 5 et 6 août 1944* (Archives municipales de Vannes, 2004).

Stéphanie Trouillard, journaliste pour France 24, s'est spécialisée dans l'histoire de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Elle a notamment écrit un premier ouvrage, *Mon oncle de l'ombre* (Skol Vreizh, 2018), sur son grand-oncle résistant fusillé à Plumelec en 1944. Elle a aussi réalisé plusieurs documentaires dont « Si je reviens un jour, les lettres retrouvées de Louise Pikovsky » l'histoire d'une jeune lycéenne parisienne déportée à Auschwitz, adapté en

bande-dessinée (Des Ronds dans l'O, 2020), ainsi que « Le sourire d'Auschwitz », sur Lisette Moru, une résistante morbihannaise, en 2021.